BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 554

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE

Ventes et cessions

750 186 926 RCS Saint-Nazaire.
C.A.B.L..
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1500 EUR.
Adresse : 1, avenue de Pavie, et 13 avenue Pierre Loti, 44500 La Baule.
Date de commencement d'activité : 22 juin 2022.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis relatif au projet commun de fusion ou de scission nationale. Société absorbante : C.A.B.L. SARL au capital de 1.500 euros. Siège Social : 1 avenue de Pavie et 13 avenue Pierre Loti 44500 LA BAULE-ESCOUBLAC. 750 186 926 R.C.S. SAINT-NAZAIRE. Société absorbée : OBMG SARL au capital de 7.622,45 euros. Siège Social : 15 rue Crébillon 44000 NANTES. 381 013 382 R.C.S. NANTES. 1) Evaluation de l'actif et du passif de la Société OBMG dont la transmission à la Société C.A.B.L. est prévue : - actif : 2.469.297 euros. - passif : 892.133 euros. 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Le rapport d'échange des parts sociales est fixé à 1 part de la société C. A. B. L pour 2 parts de la société OBMG. Pour rémunérer cet apport, la société C. A. B. L. procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de 2.500 euros par la création de 250 parts nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, toutes entièrement libérées et destinées à être attribuées aux associés de la société absorbée, pour le porter de 1.500 euros à 4.000 euros. Ne pouvant rester propriétaire de ses propres parts sociales si la fusion est réalisée, la société C. A. B. L. procédera, à la suite de l'augmentation de capital susvisée, à une réduction de capital de 150 euros égale à la valeur nominale des 15 parts sociales antérieurement détenues par la société OBMG, lesquelles seront annulées, ramenant son capital social de 4.000 euros à 3.850 euros. 3) Montant prévu de la prime de fusion : 1.069.250 euros. 4) Effet de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er janvier 2022. 5) Le projet de fusion a été établi en date à Nantes le 22 juin 2022 et a été déposé : - au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-NAZAIRE au nom de la Société C. A. B. L. le 24 juin 2022. - au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES au nom de la Société OBMG le 24 juin 2022..